



Département du Gard (30)
Commune de La Rouvière

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général

Echelle : 1/5 000^{ème}



Révision générale du PLU approuvée le : 11/02/2026

Alpicité
SARL Alpicité
Avenue de la Chapelle
90 200 BIERLIN
Tél : 04 32 46 01 50
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Légende

Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions graphiques du règlement

- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitude de mixité sociale (SMS)
- Espaces boisés classés (EBC)
- Mise en valeur des ressources naturelles du sol ou du sous-sol
- Périmètre de protection de captages qui ne font pas l'objet d'une DUP
- Protection des itinéraires de promenades et de randonnées

Prescriptions écologiques

- Préservation des ripisylves
- Préservation des zones humides

Protections paysagères

- Tampon paysager le long de la RD124
- Protection de parcs et jardins
- Arbres remarquables
- Alignements d'arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager

- ★ Protection d'éléments de patrimoine bâti

Marge de recul le long des voies départementales

- Réseau de liaison - 25 m
- Réseau de proximité - 15 m

Informations du règlement

- Constructibilité limitée aux abords de la RN106 – Loi Barnier
- Classement sonore des infrastructures du réseau routier du Gard – 100 m
- Classement sonore des infrastructures du réseau routier du Gard – 250m

Informations complémentaires

- Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)
- Bâtiment (PCI Express 11-2024)
- Parcelle cadastrale (PCI Express 11-2024)

0 250 500 m

N

